



Règlement de la tombola "Salon Romantique" organisée par le Comité des Fêtes de Nogent Le Roi

**La participation à la tombola implique l'acceptation
pleine et entière du règlement, sans réserves.**

Article 1 Organisation

Le Comité des Fêtes de Nogent Le Roi, association de loi 1901, organise une tombola, dans le cadre du Salon Romantique 2026, le 08 février 2026 de 10h à 17h.

Article 2 Conditions de participation

La tombola est ouverte à **toute personne physique majeure** résidant en France Métropolitaine.

Les organisateurs du salon romantique et les membres délivrant les tickets de tombola ne peuvent pas participer à cet événement.

Les billets seront mis en vente

- En ligne du samedi 31 janvier 2026 à partir de 9h, jusqu'au samedi 07 février 2026 à 20h sur le site GOTOMBOLA, à l'adresse internet suivante : <https://pages.gotombola.co/g/GVTK920>
- Sous forme papier le dimanche 08 février 2026, lors du salon romantique, de 10h à 16h30, au prix de **2 € le billet**.

Chaque participant est invité à communiquer un numéro de téléphone et/ou une adresse mail pour être informé en cas de gain.

En participant à cette tombola les participant acceptent que leur prénom et l'initiale de leur nom soit publiés sur le groupe et/ou la page Facebook "Comité des Fêtes de Nogent le Roi"

Article 3 Dotation

La tombola est dotée de 30 lots dont la liste est la suivante :

1er lot : Un maxi lot de produits Marcus Spurway, d'une valeur de 239 €

2ème lot : Un repas pour deux personnes, hors boissons, offert par le restaurant "Le Capucin Gourmand", d'une valeur de 70 €

3ème lot : Un bon pour une consultation voyance / guidance offert par Alexandra Coulon, médium, d'une valeur de 60 €

4ème lot : Un bon de remise de 50% sur un massage RAINDROP offert par Aroma Solutions

5ème lot : Un bon pour une guidance de 1h offert par Isabelle Taromancienne, d'une valeur de 57 €

6ème lot : Un bon cadeau pour un massage du visage offert par Les Mains du Lotus d'une valeur de 50 €

7ème lot : Bon pour un modelage du dos de 30mn offert par Body Soft, d'une valeur de 38 €

8ème lot : 2 silhouettes béton minéral, 1 shampoing sec, un savon, offerts par la boutique Déco D'émoi, d'une valeur de 31 €

9ème lot : Un bon cadeau offert par la boutique Lapis et Magicae de Coulombs, d'une valeur de 30 €

10ème lot : Un lot spray maison et voiture, un bonnet, un bracelet et une paire de gants, offerts par Juste Vous, d'une valeur de 30 €

11ème lot : Une box beauté offerte par Laetitia Afonso, conseillère Prowin, d'une valeur de 30 €

12ème lot : Un chèque cadeau à valoir chez Yubabatattoo, salon de tatouage, d'une valeur de 30 €

13ème lot : Une tisanière, offerte par ClaireM Boutique, d'une valeur de 25 €

14ème lot : Un chèque cadeau à valoir chez L'Atelier des Rêves, d'une valeur de 25 €

15ème lot : Un bouquet parfumé, offert par Carol et les parfums Soju, d'une valeur de 25 €

16ème lot : Un bon à valoir sur une prestation onglerie ou esthétique à l'Atelier Beauté, d'une valeur de 25 €

17ème lot : Un bon cadeau pour un brushing ou une coupe homme au salon de coiffure Le Soft, d'une valeur de 24 €

18ème lot : Un bon cadeau à valoir chez le fleuriste Reflets de Rosée, d'une valeur de 20 €

19ème lot : Un bon cadeau à valoir à la boutique "Le Collectif Bien-Être", d'une valeur de 20 €

20ème lot : Une tasse + assiette + sachet de thé, offert par ClaireM Boutique, d'une valeur de 14 €

21ème lot : Une bouteille de vin offerte par La Cave du Château, d'une valeur de 13 €

22ème lot : Un bon pour un nettoyage de pantalon offert par le Pressing du Quai, d'une valeur de 8 €

23ème et 24ème lot : Une rose en savon, offerte par l'Atelier des Rêves, d'une valeur de 6 €

Lots complémentaires dont la valeur ne nous a pas été communiquée :

25ème lot : Un album de mariage

26ème lot : Un porte clé en forme de cœur offert par SP Créations

27ème lot : Un bon pour un cours de couture offert par La Félibly

28ème lot : Une fleur de douche et du sel de bain, offert par Instant de Bulles

29ème lot : Un cadre avec des chutes des vitraillistes de Chartres offert par Chalove (Charlotte Binet)

30ème lot : Un bon de remise de 10% à valoir sur une prestation complète de scénographie de ballons offert par l'atelier des rêves gonflés.

Article 4-Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 08/02/2026 à 16h45 à la salle de la Ferme du château. Il sera réalisé en présence de Lucie DUHAUT, présidente du Comité des Fêtes de Nogent-le-Roi et de Laurent FERT, trésorier, pour attester de la conformité du tirage au sort.

Le tirage au sort commencera par le lot ayant la valeur la moins importante, pour se terminer par le lot ayant la valeur la plus importante.

Un gagnant peut gagner plusieurs lots si plusieurs de ses tickets sont tirés au sort.

Article 5 Annonce des résultats et retrait des lots

Le tirage aura lieu avant la fermeture du salon. Les gagnants présents sur place pourront retirer leurs lots à la suite du tirage au sort.

Les personnes qui seraient absentes seront averties par téléphone ou par mail, selon les indications mentionnées sur leurs tickets.

Le Comité des Fêtes de Nogent-le-Roi ne pourra être tenu pour responsable en cas de numéro de téléphone ou d'adresse mail mal indiqués ne permettant pas d'informer le gagnant.

**Une fois informés, les gagnants tirés au sort auront une semaine pour récupérer les lots.
Passé ce délai les lots ne pourront être réclamés et seront à la disposition du Comité des Fêtes qui pourra alors les remettre en jeu lors de tombolas sur d'autres événements.**

Les prénoms et l'initiale du nom des gagnants pourront également être publiés sur le groupe Facebook "Comité des Fêtes de Nogent-le-Roi" dans les 24h qui suivent le tirage au sort.

Article 6 Limitation de responsabilité

Le Comité des Fêtes de Nogent-le-Roi se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent. Dans ce cas, les participants se verront rembourser le prix du billet, sur présentation de ce dernier.

Article 7 Contestation et litige

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération devra se faire par lettre manuscrite, dans un délai de 14 jours suivant la déclaration des gagnants au Comité des Fêtes de Nogent le Roi - Mairie - 1 rue Porte Chartraine - 28210 Nogent le Roi.

Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fait la demande auprès du Comité des Fêtes de Nogent le Roi.

Il sera consultable à tout moment lors du salon romantique et sur le site internet www.comitedesfetes-nogentleroi.fr

Article 9 Informatique et liberté

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation ou lors de l'achat en ligne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier au : Comité des Fêtes de Nogent-le-Roi - Mairie - 1 rue Porte Chartraine - 28210 Nogent le Roi